

DECRET N° 2007-536 DU 02 NOVEMBRE 2007

Portant approbation du document cadre de
lutte contre les IST/VIH/SIDA en milieu de
travail.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2006-396 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n° 2000-178 du 11 avril 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Sécurité et de la Santé au Travail ;
- Sur** proposition du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 octobre 2007 ;

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé, le document Cadre de politique nationale de sécurité et de santé au travail en République du Bénin tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le document cadre de stratégie de lutte contre les IST/VIH/SIDA en milieu de travail en République du Bénin complète le cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA en définissant les axes stratégiques et les modalités de lutte contre le fléau des IST/VIH/SIDA en milieu de travail.

Article 3 : Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre du présent document en milieu du travail.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2007.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,

Emmanuel TIANDO

Le Ministre de la Santé,

Késsilé SARE TCHALA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 MTFP 4 MS 4 AUTRES MINISTERES
24 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4
BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 01 JO 01.

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**DOCUMENT CADRE DE STRATEGIE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE VIH/SIDA EN MILIEU DE
TRAVAIL EN REPUBLIQUE DU BENIN**